



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°47/2011 – 2016

**ACQUISITION ET INSTALLATION DE TROIS
PANNEAUX LUMINEUX GRAPHIQUES ET MISE
EN PLACE D'UN SERVICE D'INFORMATION
COMMUNAL**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Mardi, 1^{er} octobre 2013, 19h30
Bâtiment administratif, salle de conférence n°1**

20 septembre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis traite de l'acquisition, dans une première phase, de panneaux lumineux graphiques et, dans une seconde phase, de l'implantation d'un service d'information moderne et fiable.

2. Historique

Depuis quelques années déjà, notre commune, par l'intermédiaire de son secrétariat municipal, met à disposition des sociétés locales des supports qui leur permettent d'annoncer leurs manifestations à la population. Ces supports sont de deux types :

a) Panneaux pour affiches de format F4 :

10 emplacements d'affichage recto verso au maximum sont mis à disposition par manifestation et pour une durée déterminée, celle-ci ne pouvant excéder 4 semaines.

b) Emplacements pour pose de banderoles « manifestation »:

Au nombre de 5, ils sont disposés à des points de passage stratégiques de la commune. La durée d'affichage est également limitée et chaque société doit fournir et faire imprimer les banderoles à ses frais.

Les panneaux d'affichage ne posent que très peu de problèmes en termes de disponibilité (1 ou 2 cas par année) et sont fort appréciés.

Le tout-ménage « Crissier Contact », distribué onze fois par année, est un autre support permettant aux sociétés locales, à la commune et à d'autres partenaires d'annoncer les différentes manifestations animant notre localité. Ce tout-ménage est actuellement financé par la commune exclusivement.

3. Bilan

Force est de constater que notre commune manque indubitablement de moyens permettant la diffusion rapide d'informations générales et d'intérêt public (votations, communications diverses), mis à part un site internet moderne et revu dernièrement.

A plusieurs reprises, le Conseil communal a exprimé son désir de voir la commune de Crissier s'équiper de panneaux d'informations. A ce sujet, les panneaux installés par la commune d'Ecublens, notamment sur l'avenue du Tir fédéral, sont souvent cités en référence. En 2006, cette dernière commune avait acquis trois panneaux lumineux graphiques. Au vu du succès obtenu et des réactions favorables de la population, l'offre existante a été complétée par deux unités en 2010.

Avant de se lancer dans ce projet, et afin d'avoir un premier ressenti, la commune de Crissier avait testé un panneau pendant un mois, en été 2011, au giratoire « du Café du Soleil ». Les bons échos reçus de la population montrent que cette initiative était judicieuse. De même, les observations et remarques positives, ainsi que les critiques constructives obtenues ont conforté la Municipalité dans sa démarche.

En plus, un sondage a été effectué auprès des sociétés locales. Sur la vingtaine de réponses parvenues à la Municipalité, 90% de ces sociétés jugent ces panneaux utiles, voire même nécessaires, un bon tiers prévoit de les utiliser souvent et neuf ne pensent les servir qu'occasionnellement.

Autres avantages, ces panneaux permettraient à l'ensemble des sociétés locales d'annoncer des manifestations simultanément, tout en offrant un support supplémentaire aux autorités et à l'administration communales pour diffuser des informations d'intérêt général.

4. Perspectives

Fort de ces constatations, une réflexion a été menée afin de combler ce manque de moyens de communication directe avec notre population, en tenant compte des paramètres suivants :

- Choix de moyens de diffusion modernes, fiables et susceptibles de susciter l'intérêt des utilisateurs potentiels ;
- Augmentation des possibilités d'annonces de manifestations, afin de ne pas léser certaines sociétés ;
- Elargissement des bénéficiaires possibles, sous certaines conditions ;
- Intégration des informations communales d'intérêt général.

Ces différents critères ont permis d'identifier les solutions suivantes :

- Des panneaux dynamiques, un service d'informations par e-mail et un service d'informations par sms.

Après analyse, deux procédures ont été retenues, que nous vous proposons de mettre en service :

- les panneaux dynamiques dans une première phase, puis, dans une deuxième phase, un service par e-mail s'adressant plus directement aux habitants de notre commune ou aux personnes ayant des attaches avec celle-ci.

Nous préconisons de garder en « réserve » le service SMS.

Déroulement des opérations :

- Acquisition de trois panneaux digitaux lumineux disposés sur 2 emplacements à forte fréquentation et touchant ainsi un large public (comme à Ecublens)
- Mise en place dans les 18 mois après la mise en service des panneaux d'un service d'information **par e-mail** permettant aux citoyens inscrits de bénéficier d'informations relatives à la vie communale, administrative et associative.
- Renoncer, pour l'instant, à un service d'information par SMS.

5. Panneaux dynamiques et service d'information par e-mail

5.1. Panneaux dynamiques d'information - emplacements

Après consultation des différents services (POL, urbanisme, service des routes), les deux emplacements retenus sont les suivants :

1. Ilot entre le bâtiment administratif et la salle de spectacle.



2. Route de Prilly, hauteur du débouché de la rue des Alpes
Voir les plans avec les emplacements en annexe.



Le projet a été soumis à la société de développement de Crissier (SDC) « Trait d'Union », qui a montré un intérêt certain et s'est engagée à y participer par un apport financier de Fr. 40'000.-.

La gestion des panneaux sera assurée par le secrétariat municipal. Une liaison par modem permet le transfert simple et rapide des données à afficher sur les panneaux.

Ainsi, possibilité sera offerte d'annoncer les manifestations locales ou à intérêt local en deux endroits distincts, bien en vue et à forte fréquentation.

Des messages de prévention (canicule), de sensibilisation (campagne "attitude respect"), de soutien à des journées spéciales (sida, cancer, etc.), ainsi que les travaux routiers et bien d'autres communications d'intérêt public pourront également être portés à la connaissance du public par ce biais.

5.2. Panneaux - données techniques :

Modèle :

- ELPG-15A / S12 Elaris Premium, 8 lignes de 18 caractères
- 1750 x 1500 x 150mm mm, couleur gris galet et noir sablé

Quelques données techniques :

- Distance de lecture de 5 à 200 m, angle de lecture +/- 85° soit 170° d'angle d'ouverture, intensité lumineuse réglée automatiquement par sonde
- Distance de lecture de 5 à 200m en mode texte et jusqu'à 400m en mode image
- Surface d'affichage 1,69 m2, pitch de 15 mm, 108 x 64 pixels
- Partie haute pour le logo et texte rétro-éclairé. Modem Fastrack pour liaison
- Hauteur de caractères variable de 7 à 27cm selon police utilisée
- Face avant protégée par un polycarbonate antireflet et incassable de type Lexan 3mm

5.3. E-mail / service

Avec l'évolution des téléphones portables et l'arrivée de « Smartphones » de plus en plus performants, la transmission d'informations par e-mail est un service, pour ainsi dire sans frais d'infrastructure, que la Commune pourra, à terme, offrir à ses citoyens. Avec un service performant, les messages par e-mail sont envoyés depuis la plateforme internet sans devoir installer une nouvelle application sur le système informatique de la commune.

Il permet potentiellement d'intéresser davantage les jeunes à la vie de la commune.

Aussi ce service sera proposé dans une deuxième phase, après l'installation et la mise en service des panneaux lumineux graphiques. Le phasage permet de faire le point sur la charge administrative générée par la gestion des panneaux avant de lancer un nouveau service géré par l'administration communale.

6. PROPOSITIONS D'ACQUISITION

Différentes recherches ont été effectuées concernant les panneaux lumineux. Outre les critères de fiabilité et de coût, l'objectif était d'offrir un service de proximité. Au vu des résultats obtenus, la Municipalité vous propose dans un premier temps l'acquisition de trois panneaux lumineux dynamiques installés sur deux emplacements.

De compétence municipale, les directives d'utilisation seront rédigées, ainsi que des tarifs de diffusion destinés à couvrir les charges induites (électricité et communications). L'amortissement ne sera pas inclus dans le tarif, ceci afin de conserver une accessibilité avantageuse aux sociétés locales.

7. Estimation des coûts

7.1. Panneaux dynamiques

Investissement (estimatif des coûts réalisé sur la base de devis rentrés) :

3 panneaux digitaux lumineux	Frs	56'000.-
Alimentation électrique	Frs	7'000.-
Travaux de génie civil	Frs	18'000.-
Divers imprévus	Frs	2'300.-
Montant total hors taxes	Frs	83'300.-
+ TVA (8%)	Frs	<u>6'700.-</u>
Montant total du crédit demandé	Frs	<u>90'000.-</u>
Apport financier de la société de développement de Crissier (SDC) « Trait d'Union »	Frs	40'000.-
Investissement total TTC après apport de la SDC	Frs	<u>50'000.-</u>

7.2. Frais de fonctionnement annuels

Hébergement et maintenance annuelle	Frs	220.-
Entretien des panneaux	Frs	1'000.-
Cartes SIM Data selon opérateur, Frs 60.-/mois	Frs	720.-
Electricité (estimation)	Frs	200.-
Divers	Frs	<u>200.-</u>
Total (hors TVA)	Frs	2'340.-
TVA (8%)	Frs	190.-
Total (avec TVA)	Frs	<u>2'530.-</u>

7.2.1. E-mail / frais de fonctionnement annuels

Hormis la charge de travail et de gestion il y a aucun frais de plateforme. L'utilisation du système existant permet l'envoi d'e-mail par groupe.

8. Charge de travail et gestion

Renseignements pris auprès des communes exploitant déjà ces systèmes, il faut compter 15-20 min/jour pour toute la gestion, facturation comprise. Ceci représente 100 minutes/semaine soit 4% d'un ETP (0.04)

En tenant compte des expériences actuelles en gestion de l'information, la charge pour gérer la mise à disposition de l'information sur les panneaux a été estimée à environ 1h00 par semaine par le service du secrétariat municipal. Dans cette heure hebdomadaire, les activités du service de la bourse municipale pour la facturation ne sont pas comprises. Cette estimation rejoint les expériences faites dans les communes avoisinantes.

Le secrétariat municipal est déjà le service responsable de la gestion de l'information écrite (Crissier Contact) et de l'interface de référence pour les manifestations (locations, sociétés locales, gestion de l'information Crissier Contact, panneaux statiques F4). Les directives définiront les compétences du service du secrétariat municipal en matière de gestion de l'information et sa publication.

9. UTILISATIONS

9.1. Panneaux

L'utilisation des panneaux est soumise à des directives de compétence municipale. Celles-ci, annexées à titre d'information, stipulent le type d'annonces que les sociétés peuvent soumettre. Ces annonces sont payantes, le montant restant modique.

Comme précisé auparavant, ces panneaux sont également destinés aux messages d'utilité « publique ».

9.2. E – mail

La commune de Crissier propose à ses administrés, équipés d'un téléphone portable et/ou d'une adresse électronique, d'être informés par le biais d'e-mails.

Les citoyens **préalablement inscrits** reçoivent des informations municipales et liées à la vie associative de la commune, classées selon 3 catégories à choix :

- I. **Informations officielles** de la Municipalité et du Conseil communal, par exemple : dates des votations, élections, Conseils communaux, mises à l'enquête publique importantes, etc.
- II. **Informations urgentes** liées à la santé publique ou à la sécurité par exemple : ruptures de conduites, qualité de l'air, qualité de l'eau, vagues de cambriolages, etc.
- III. **Informations** données par les sociétés locales sur les **manifestations villageoises**, culturelles et sportives.

10. Plan financier des investissements 2013

Plan des investissements 2013-2017		
Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 90'000.--		
Total des investissements prévus de 2013 à 2017		Fr. 48'745'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 1'826'000.00
8/2011-16	Rénovation des places de jeux	Fr. 350'000.00
18/2011-16	Eclairage public - Patrimoine administratif Crédit-cadre 2013-2016	Fr. 483'000.00
20/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule Nissan King Cab (1993)	Fr. 43'700.00
22/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Nord - Patrimonium	Fr. 345'000.00
23/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - Crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire	Fr. 450'000.00
24/2011-16	Gare de Renens - Crédit d'ouvrage du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines	Fr. 486'375.00
25/2011-16	Les Uttins - Crédit d'étude relatif à l'établissement du plan de quartier	Fr. 415'000.00
26/2011-16	Ley Outre, secteurs 8, 9 et 10 - Crédit d'étude pour la réalisation de tests	Fr. 266'760.00
27/2011-16	Salle de spectacles de Chisaz - Divers travaux	Fr. 343'000.00
28/2011-16	Abribus de la rue du Centre - Remplacement	Fr. 78'000.00
29/2011-16	Bâtiments scolaires - divers travaux	Fr. 477'500.00
30/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Sud	Fr. 419'000.00
31/2011-16	Pont "Migros" - remplacement du joint de dilatation	Fr. 100'000.00
33/2011-16	Secteur Voirie - remplacement de la balayeuse MFH 2500 (2002)	Fr. 185'000.00
Préavis en cours au 23.9.2013		
39/2011-16	Crédit d'étude relative à l'élaboration d'une vision communale d'implantation des installations commerciales à forte fréquentation	Fr. 120'000.00
40/2011-16	Bâtiment administratif de Chisaz - réaménagement divers locaux et divers travaux	Fr. 300'000.00
41/2011-16	Batiments de voirie - divers travaux	Fr. 150'000.00
42/2011-16	Mise en place d'installations de vidéo protection	Fr. 220'000.00
43/2011-16	Doublement des surfaces d'accueil petite enfance	Fr. 585'000.00
45/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - crédit de construction	Fr. 13'600'000.00
46/2011-16	Pinte communale et parking - crédit de construction	Fr. 4'780'000.00
47/2011-16	Acquisition et installation de trois panneaux lumineux graphique et mise en place d'un service d'information communal	Fr. 90'000.00
Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017		Fr. 31'753'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017		Fr. 9'121'335.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 90'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.	
Amortissement	Après déduction d'une participation de tiers de Fr. 40'000.--, ces dépenses d'investissement, qui ne peuvent être considérées comme thématiques au sens de la péréquation, seront amorties immédiatement par un prélèvement dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Ces investissements entraîneront des coûts supplémentaires selon point 7 : Fr. 2'530.-- par année	

11. Résumé

Avec ces premiers panneaux lumineux, auxquels il faut ajouter le service d'information par e-mail dans une deuxième phase, un site internet dynamique et « relooké » il y a peu, ainsi qu'une édition pour ainsi dire mensuelle d'un journal moderne, notre « Crissier Contact », la commune de Crissier sera dotée de moyens modernes, multiples, complémentaires et efficaces pour une information de qualité à ses concitoyens.

12. Annexes

Vous trouverez en annexe les différents formulaires et directives mentionnés ci-dessous.

1. Directives municipales concernant l'utilisation des panneaux lumineux
2. Demande de diffusion sur les panneaux lumineux
3. Formulaire d'inscription pour le service e-mail
4. Service e-mail - Règlement municipal d'application
5. Plans des emplacements pour les trois panneaux

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal N° 47/2011-2016
- vu le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à acquérir et à implanter trois panneaux lumineux ainsi qu'à mettre en place un service d'information communal par e-mail comme décrit dans le présent préavis.

ACCORDE

A la Municipalité le montant du crédit total de Fr 90'000.- selon détails du plan de financement figurant dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer: M. Pierre Mühlethaler, Municipal



COMMUNE de CRISSIER

DIRECTIVES MUNICIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DES PANNEAUX LUMINEUX

1. But

Les présentes directives fixent les conditions auxquelles la commune de Crissier autorise l'affichage d'informations sur les panneaux lumineux.

2. Validité

Ces directives sont valables dès leur acceptation par la Municipalité et sous réserve d'éventuelles modifications.

3. Type de communications

Peuvent être annoncés :

- Les manifestations publiques des sociétés locales de Crissier.
- Les manifestations publiques des sociétés non reconnues sociétés locales, mais apportant une animation à l'ensemble ou à une partie de la commune.
- Les messages d'utilité publique de l'administration communale (ouverture local de vote, annonce de travaux, messages de prévention, etc.).

Ne seront en aucun cas annoncés :

- Les publicités pour des entreprises ou des produits.
- Les informations liées à des groupements d'intérêts.
- Les informations à caractère politique ou contraire à la morale.

La décision de diffuser ou non une annonce revient au secrétaire municipal.

4. Fonctionnement

1. Seules les **demandes** parvenues sur le formulaire « Demande de diffusion sur les panneaux lumineux » dûment rempli seront prises en considération. Elles doivent être transmises **au moins 2 semaines avant le 1^{er} jour d'affichage**.
2. Une confirmation sera transmise par le service du secrétariat municipal.
3. La durée d'affichage est de 3 jours au minimum et de 4 semaines au maximum. Une facture sera adressée à la société selon le tarif en vigueur.
4. La société de développement «SDC-Trait d'Union», par sa participation financière à l'acquisition des panneaux, est exempte de facturation.
5. Le tarif en vigueur est indiqué sur le formulaire de demande de diffusion.
6. Le nombre de messages diffusés simultanément est de 10 au maximum, l'ordre d'arrivée des demandes faisant foi, ceci afin de garantir un temps de passage raisonnable.
7. Le temps d'affichage d'un message est d'environ 20''.
8. Les panneaux fonctionneront chaque jour de 5h00 à minuit.

Directives adoptées par la Municipalité de Crissier dans sa séance du xxxxxxxxxx

Crissier, xxxxxx

Signature

COMMUNE de CRISSIER



SERVICE D'INFORMATION PAR E-MAIL - INSCRIPTION

Vivez votre commune en direct !

Inscription

La commune de Crissier propose à ses administrés équipés d'une adresse électronique d'être informés par le biais d'e-mails.

*Les citoyens **préalablement inscrits** reçoivent des informations municipales et associatives de la commune, classées selon 3 catégories à choix :*

- I. Informations officielles de la Municipalité et du Conseil communal : dates des votations, élections, Conseils communaux, mises à l'enquête publique importantes, etc.*
- II. Informations urgentes liées à la santé publique ou à la sécurité : ruptures de conduites, qualité de l'air, qualité de l'eau, vagues de cambriolages, etc.*
- III. Informations données par les sociétés locales sur les manifestations villageoises, culturelles et sportives.*

✂ ✂

Inscription :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

Services demandés : Officiels / Sécurité / Sociétés locales (biffer ce qui ne convient pas)

Je souhaite recevoir les informations par e-mail

Date :

J'ai lu et accepte le règlement d'application.

Signature :

(A déposer au greffe municipal, ch. de Chisaz 1, Bâtiment administratif, 1023 Crissier)



SERVICE D'INFORMATION PAR E-MAIL

Vivez votre commune en direct !

Règlement d'application

Art. 1

La Municipalité de Crissier met en place, pour les habitants domiciliés sur le territoire communal, un service d'information par e-mail.

Art. 2

Les titulaires d'une adresse e-mail doivent s'inscrire au préalable par écrit auprès du greffe municipal.

Art. 3

- A. Le service de renseignements par e-mail est gratuit.
- B. Le service de renseignements e-mail reçu sur un téléphone portable peut générer des frais qui sont à la charge du propriétaire du téléphone portable. .

Art. 4

La Municipalité approuve le contenu des messages avant leur diffusion ; ses décisions sont sans appel. Elle peut déléguer cette vérification au secrétariat municipal.

En aucun cas il y aura des :

- publicités pour des entreprises ou des produits.
- informations liées à des groupements d'intérêts.
- informations de groupement politique ou contraire à la morale.

Art. 5

Les sociétés locales, reconnues ou non, peuvent demander à émettre des messages selon un quota défini par la Municipalité. Ne sont publiées que des informations destinées à l'ensemble de la population.

Art. 6

Les adresses e-mail des personnes inscrites à ce service ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Art. 7

La résiliation de l'abonné à ce service peut se faire en tout temps par courrier électronique ou passage au greffe municipal.

Règlement municipal adopté par la Municipalité de Crissier dans sa séance du xxxxxxxxxx

ANNEXE : Emplacements des panneaux
Emplacement du panneau devant la salle de spectacle – hauteur place « taxi »



Emplacement des 2 panneaux « recto – verso » angle Rue des Alpes et Rte de Prilly

